



# L'Association "De La Source à La Mer"

Agréée au titre de la protection de l'environnement par un arrêté préfectoral des Côtes d'Armor renouvelé pour cinq ans le 9 novembre 2023, au vu des articles L. 141-1 et suivants et R. 141-1 et suivants du code de l'environnement.

Binic, le 14 janvier 2026

Mesdames et messieurs les candidat(e)s aux élections municipales,

Nous aimerions connaître votre position par rapport aux questions liées à la protection de l'environnement et à la qualité de vie sur notre territoire. D'ici trois à quatre semaines, nous vous solliciterons pour un rendez-vous afin de recueillir vos réponses que nous publierons ensuite dans notre bulletin d'informations.

## Questions :

L'association « De La Source à La Mer » s'est volontairement limitée à quelques questions sur la qualité des eaux brutes, de l'eau potable, des eaux de baignade, sur les eaux usées, sur le respect de la loi Littoral (pour les communes du bord de mer), sur la restauration collective, la qualité de vie et les adaptations aux effets du réchauffement climatique (recul du trait de côte, inondations, gestion de la ressource en eau potable...).

1- Dans votre équipe, y aura-t-il un(e) adjoint(e) en charge de l'environnement ?

2- Mettrez-vous en place dès le début de votre mandat une commission « environnement » ? Sera-t-elle ouverte aux associations environnementales ?

3- Dans le cadre de la protection des eaux brutes :

3-1- Mettrez-vous en place un groupe communal « bocage » ? Développerez-vous le schéma directeur d'implantation de talus et de haies avec un programme annuel de réalisation et de suivi pour ralentir l'écoulement des eaux de ruissellement vers les cours d'eau et protéger la biodiversité ?

3-2- Comptez-vous réaliser une politique d'entretien des berges et des cours d'eau, ainsi que la mise en place de protections enherbées ou arbustives avec un développement de prairies permanentes et pérennes ?

3-3- Quelles actions mettrez-vous en œuvre pour protéger les zones humides ?

4- Les compétences « eau et assainissement » relèvent de l'agglomération SBAA. Comment interviendrez-vous auprès de cette instance pour défendre au mieux les intérêts des habitants ?

4-1- Plusieurs communes sont alimentées en eau potable par l'eau du Gouët (usine de la Croix Cholin). Cette alimentation en eau potable est vulnérable en qualité et en quantité : en période de sécheresse, l'alimentation en eau potable est préoccupante.

Envisagez-vous, au sein de l'intercommunalité, de rechercher et d'utiliser des ressources complémentaires (notamment souterraines) offrant des garanties en qualité et quantité, et destinées à l'alimentation humaine et animale ?

4-2- Comment inciterez-vous à la récupération des eaux de pluie pour un usage non alimentaire ?



# L'Association "De La Source à La Mer"

Agréée au titre de la protection de l'environnement par un arrêté préfectoral des Côtes d'Armor renouvelé pour cinq ans le 9 novembre 2023, au vu des articles L. 141-1 et suivants et R. 141-1 et suivants du code de l'environnement.

4-3- L'assainissement des eaux usées n'est pas toujours optimal. Quel est votre programme d'action pour améliorer la collecte et le traitement des eaux usées dans votre commune ? SBAA a lancé une vérification des assainissements individuels, interviendrez-vous pour qu'un contrôle de la conformité des travaux réalisés soit effectué ?

5- La qualité bactériologique des eaux de baignade n'est pas partout excellente sur nos rivages. Quelles actions comptez-vous mener pour améliorer la situation ?

6- Les algues vertes continuent à souiller nos plages en quantité plus ou moins importante. Quelles mesures **préventives** comptez-vous prendre pour limiter au maximum ce phénomène comme le préconisent les Plans Algues Vertes ?

7- La loi Littoral s'applique aux communes du bord de mer. Vous engagez-vous à :

7-1- interdire toute construction dans la bande des 100 m (sauf exceptions légales prévues)?

7-2- limiter l'urbanisation comme le prévoit la loi dans la bande dite « proche du rivage »?

7-3- développer des coupures d'urbanisation ?

7-4- protéger les zones agricoles et naturelles face à la pression foncière en conservant ces zones dans leur intégralité ?

7-6- Quelles mesures comptez-vous prendre pour éviter l'artificialisation des sols ?

8- Quelles mesures comptez-vous prendre pour utiliser des produits bio et locaux pour la restauration collective sur votre territoire ?

**Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ces questions et comptons sur vos réponses. Nous serons très attentifs à vos programmes relatifs à la protection de l'environnement et à l'amélioration de la qualité de vie.**

Pour l'association, le Président, Gérard Pernot